



APPEL A PROJETS 2019

Co-financement CAP48 / Pairi Daiza Foundation

Un partenariat pour la préservation de la biodiversité et de l'habitat naturel des espèces

CAP48 et la Pairi Daiza Foundation lancent un appel à candidatures pour financer des projets dont la vocation est de préserver les espèces animales ou végétales et leur habitat naturel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de ce cofinancement, dont la finalité est de contribuer à préserver la biodiversité, les asbl des secteurs du handicap et de l'aide à la jeunesse répondent à l'appel à projets CAP48 relatif à des projets d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées et des jeunes en difficulté et complètent un formulaire spécifique lié à la préservation de la biodiversité et de l'habitat naturel des espèces ([formulaire](#)).

Afin de répondre aux objectifs d'inclusion et d'intégration des personnes handicapées et des jeunes en difficulté au sein de notre société et de mener un projet ayant un impact significatif sur la préservation de la biodiversité, il est important que les asbl des secteurs du handicap et de l'aide à la jeunesse s'associent et collaborent avec des associations du secteur de l'environnement, de la nature ... ([liste de celles-ci](#)).

L'enveloppe totale à octroyer aux associations des secteurs du handicap et de l'aide à la jeunesse est de 50.000€. Ce montant pourra financer un ou plusieurs projets en fonction des besoins de chacun.

En 2018, 2 projets ont été financés.

En dehors des critères classiques des procédures CAP48 toujours en vigueur, le jury portera son attention en particulier sur les aspects suivants :

- Partenariat avec une association, une personne, un collectif ... compétent dans le domaine de la préservation de la biodiversité.
- Choix de l'espèce et de la zone d'habitat, compte tenu des menaces actuelles.
- Description des mesures envisagées pour assurer la protection de l'espèce et la préservation/restauration de son habitat.
- Actions prévues pour assurer la gestion et la pérennité du projet.
- Partenaires identifiés et lien avec le tissu associatif local.
- Indicateurs de succès de l'action.

Les dossiers seront d'abord analysés par le jury CAP48 compétent au niveau de l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées et des jeunes en difficulté.

La sélection de ces projets sera ensuite proposée au jury composé des représentants de la Pairi Daiza Foundation qui retiendra un ou plusieurs dossiers pour cofinancement.